

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveaux indicateurs climat, mise en œuvre des recommandations de la TCFD et solidité financière : l'ERAFP publie son rapport annuel 2019

Paris, le 10 juin 2020 – Fonds de pension public au service des fonctionnaires et investisseur institutionnel socialement responsable, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) publie aujourd'hui son rapport annuel au sein duquel est détaillée la performance sociale, environnementale et financière de son activité en 2019.

En cohérence avec sa charte de pilotage, l'Établissement a pu revaloriser les droits des bénéficiaires à hauteur de 1,1 % au 1^{er} janvier 2020, soit à un niveau plus élevé que l'inflation. Cela a été rendu possible par la robustesse financière du RAFP, dont le taux de couverture économique des engagements s'établit à 124 % après revalorisation du point. Depuis sa création, la performance annuelle moyenne, mesurée par le taux de rendement interne des investissements, a quant à elle atteint 5,7 %, démontrant ainsi la pertinence des choix d'allocation d'actifs.

La diversification du portefeuille de l'ERAFP a été poursuivie en 2019, prenant mieux en compte son caractère d'investisseur de long terme. À la fin de l'année, le montant des actifs détenus en portefeuille s'élevait à 34,9 Md€ en valeur boursière, dont 12,4 Md€ dédiés au financement de l'économie française.

L'année 2019 a aussi été pour l'ERAFP l'occasion d'approfondir sa politique ISR, notamment par son désengagement du charbon et de l'industrie du tabac, en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue en la matière, particulièrement par la présentation, pour la première fois, de sa démarche climat selon les axes du Groupe de travail sur la transparence financière sur le climat du G20. Dans son rapport 2019, l'Établissement présente ainsi une analyse des risques de transition et des risques physiques de son portefeuille, intègre les émissions indirectes (scope 3) dans le calcul de son intensité carbone et le suivi de cet indicateur au cours du temps et publie un indicateur de température de son portefeuille souverain et entreprises cotées.

Les versions « essentielle » et « intégrale » de ce rapport sont disponibles dès à présent en ligne sur la page dédiée <http://rafp-ra2019.fr/> ou sur le site internet du RAFP.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 34 milliards d'euros d'actifs financiers investis suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 42000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2018. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP ➔ www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr